

Assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 23 août 2012 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 16 heures et à laquelle sont présents

Son honneur le maire monsieur Yvon Quevillon

Et les conseillers suivants : Monsieur Vincent Cloutier
 Monsieur Normand Roy
 Madame Lucienne Fortin

Absences motivées : Mesdames Martine Coulombe et Ginette Lamoureux

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente



AUCUNE ASSISTANCE



ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Sujet**
 - 3.1 Analyse de scénarios d'entente mutuelle de fourniture de service
 - 3.2 Entente de location saisonnière pour le camion citerne du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013
 - 3.3 Annulation de la résolution portant le numéro 2011-G-0310-11 Achat regroupé avec la MRC pour l'acquisition des plaquettes de numéros civiques
 - 3.4 Avis de motion pour la présentation du règlement numéro 230812-236 relatif à l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques sur le territoire de la municipalité de Grand-Remous
 - 3.5 Programme climat municipal avec PDG Stratégique
4. **Parole au public**
5. **Fermeture de la présente assemblée**



ASSERMENTATION DE MONSIEUR NORMAND ROY

La directrice générale madame Betty McCarthy a procédé à l'assermentation de monsieur Normand Roy, comme conseiller au siège # 4, le 21 août 2012.

En conséquence, cette personne peut agir comme membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 313 de la Loi sur les élections et les référendums.

Tel que stipulé à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur Normand Roy a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires à cette session.

2012-E-2308 -01

Ouverture de la présente assemblée

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu à 16 heures que la présente assemblée soit ouverte.

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012- E 2308-02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

2012- E- 2308-03

Offre de service / Analyse de scénarios d'entente mutuelle de fourniture de service

Considérant que *P.S.M. Gestion de risques senc. a déposé une offre de service pour la préparation d'une analyse de scénarios d'entente mutuelle de fourniture de service ;*

Considérant que *la municipalité aimerait signer une entente de service avec les municipalités avoisinantes;*

En conséquence, *le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé du conseiller monsieur Normand Roy propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte de participer pour un montant de 7 405.13\$ (taxes incluses) avec les municipalités de Montcerf-Lytton et de Bois-Franc pour accepter l'offre présentée par Gestion de risques senc. et de partager les coûts à parts égales.*

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012- E- 2308-04

Location du garage Carrosserie Richer

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité signe une entente pour location saisonnière avec le garage Carrosserie Richer pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013 au coût de 550\$ par mois (plus les taxes applicables) qui inclut l'électricité et chauffage et déneigement. Cette entente est pour la remise d'un camion incendie en saison hivernale.

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012- E- 2308-05

Annulation de la résolution 2011-G-0310-11

Achat regroupé avec la MRC pour l'acquisition des plaquettes de numéros

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la résolution portant le numéro 2011-G-0310-11 concernant l'achat regroupé avec la MRC pour l'acquisition des plaquettes des numéros soit annulée au livre des procès verbaux.

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 010412-230

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller monsieur Vincent Cloutier de la présentation du règlement numéro 230812-236 relatif à l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros sur le territoire de la municipalité de Grand-Remous.

Tous les conseillers ayant en leur possession une copie de ce règlement une demande de dispense de lecture est déposée.

2012- E- 2308-06

Programme climat municipal avec PDG Stratégique

Considérant que la municipalité de Grand-Remous a reçu une offre de service de la compagnie PDG STRATÉGIQUE inc. pour la préparation de la demande d'aide financière au MDDEF programme climat municipalités

Considérant que qu'une somme de 919.80\$ (incluant les taxes) est prévue pour la préparation de la demande d'aide financière auprès du MDDEF pour l'année 2012;

Considérant qu'après la confirmation de l'aide financière une somme de 17 100\$ (plus les taxes applicables) sera requise pour préparer le plan d'action et de communication.

En conséquence le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu d'accepter l'offre de service

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Parole au public

Aucune assistance

2012- E- 2308-07

Fermeture de la présente assemblée

Le conseiller monsieur Normand Roy appuyé du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu à 16 heures 20 que la présente assemblée soit fermée.

Yvon Quevillon
Maire

Betty McCarthy
Directrice générale